

citations. La colonie entière a éprouvé les effets bienfaisants de la loi qui protège cette ligne. Grâce à elle, nous avons à présent des communications rapides, régulières et directes avec l'Europe et le chemin de fer international [dont j'ai lu avec joie la mention dans le discours du trône] complètera le système au moyen duquel nous trouvons indépendants des étrangers pour sortir de notre pays, nous pourrions avoir accès à l'Océan, tout le long de l'année, sans sortir du territoire britannique. [Bruit d'applaudissements.]

Ce n'est pas un sujet de moindre félicitation d'être assurés que la compagnie du Grand Tronc peut se passer doré avant de notre assistance. On avait entretenu des craintes à ce sujet; mais je demanderai si ces craintes n'étaient pas puériles? Il est vrai que nous avons fait des sacrifices; mais ces sacrifices ne devraient-ils pas être énormes pour qu'on pût dire que nous avons acheté trop cherement l'avantage incalculable de posséder un système de communications par voies ferrées, qui en quelques années, nous mettra au rang des premières nations? Eh! bien, la compagnie ne nous demande plus de lui venir en aide.

Tels sont les principaux sujets énumérés dans l'adresse, et il faut espérer que la Chambre les jugera d'une si grande importance que le divers partis qui la divisent s'entendront pour hâter le moment où la législation s'en occupera, ou du moins pour ne point entraver l'action de ceux qui ont à cœur le bien public. Ces questions demandent à être examinées avec calme et le pays suivra d'autant plus attentivement les débats de la chambre à ce sujet que les réformes dont il question concernent les intérêts de tous.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire à la Chambre qu'il régit dans la représentation du Bas Canada un désir sincère de respecter les institutions particulières et les lois du Haut-Canada, afin que la bonne harmonie ne cesse pas d'exister un instant entre les deux Provinces-sœurs. Mais je dois aussi ajouter que si l'on remarquait dans une fraction de la représentation haut-canadienne une attitude hostile au Bas-Canada, les représentants de ce dernier ont assez de force, grâce à leur union, pour jeter un défi à tous les projets destinés à raviver parmi nous des haines, des désordres et des animosités qui, je l'espère, sont aujourd'hui éteintes. [Applaudissement.] Si une majorité haut-canadienne essaie d'enlever aux Bas-Canadiens des droits qui leur sont chers et qu'on leur a garantis, elle trouvera de notre côté assez d'union pour la frustrer dans ses mauvaises intentions. Mais j'espère qu'il se trouvera dans les deux parties de la Province une majorité décidée à tenir des engagements solennels, pris dans un esprit de large justice et de tolérance et qui doivent nous porter à considérer le Canada comme la patrie d'hommes unis par la liberté, et non comme un pays malheureusement divisé entre des protestants et des catholiques et que se disputeraient les descendants des Français et les fils de la Grande-Bretagne. [Applaudissements prolongés.] Plusieurs membres vont trouver le jeune orateur et lui serrent la main en le félicitant d'avoir si bien débuté dans la carrière parlementaire.]

Le Parleur ayant mis au vote le premier paragraphe,

M. Brown—se lève pour demander si, au point où en sont les débats, il ne serait pas convenable de la part du ministère, de donner quelques explications relativement à la dissolution du Parlement, avant le temps prescrit, ainsi qu'à la sortie de quelques membres du cabinet et la rentrée de quelques autres. Ses hon. amis de Cornwall, de Montréal, et de quelques autres collèges avaient été appelés à faire partie du ministère. Ne devraient-ils pas, eux aussi, expliquer leur refus? N'a-t-on pas aussi le droit d'attendre des explications des hon. membres de la Beauce, de Lévis et de Stanstead?

L'Hon. Secret.-Proc.—Il se sont démis de leurs fonctions.

M. Brown.—Si tout ce que l'on a dit est vrai, on n'aurait pas attendu leur démission, et je dois dire que, sans les explications demandées, nous ne pouvons pas passer convenablement au vote sur l'adresse.

Le Proc.-Gén. Macdonald.—Je n'ai point d'objection à ce que l'on donne ces explications; mais j'aimerais mieux que ce fût après le vote de l'adresse. On sait bien que pendant les débats, il se présentera plus d'une occasion de donner les explications demandées.

M. Wallbridge—complimente les jeunes députés qui ont proposé la réponse au discours du trône; mais il est fâché de ne pas pouvoir adresser le même compliment à ceux qui ont fait ce discours, car un écolier en aurait pu faire autant. [Rires dans l'assemblée.]

En premier lieu, il est question de notre sympathie pour ceux qui sont tombés en combattant dans les Indes, et sur ce point, il n'y a qu'une seule voix; mais il n'en est pas de même du paragraphe de l'adresse où il est question de la crise financière et des difficultés commerciales dans lesquelles nous nous trouvons encore. L'orateur aurait voulu que le gouvernement ne se contentât point d'enregistrer, pour ainsi dire, les catastrophes commerciales; il eût aussi bien fait d'indiquer les remèdes à apporter à ces malheurs. Notre commerce est dans un état déplorable, et le public est si généralement dénué de fonds que les marchands n'ont pas le courage de retirer de la douane les marchandises dont ils ont payé déjà les droits d'entrée.

Est-ce en suivant les conseils donnés par la presse d'abolir la loi qui permet l'emprisonnement pour dettes, et celle qui tolère les transports de faveur [celle-ci est importée d'Angleterre,] que le gouvernement espère relever notre commerce chancelant? Le paragraphe suivant a rapport aux vapeurs canadiens et l'orateur est en cela d'accord avec les ministres. L'Angleterre s'est justement vanée d'être la reine des mers et nous prouvons que nous descendons de cette souche glorieuse à laquelle nous ne sommes pas inférieurs. [Applaudissements.]

L'adresse renferme aussi quelques paragraphes où il est question de réformes à introduire. Franchement, si le gouvernement tient ses promesses, il ne manquera pas d'être approuvé par les deux côtés de la Chambre. En vérité, ce n'est pas ce qui est dans l'adresse que l'on peut blâmer. *M. Wallbridge* lui reproche plutôt de ne pas renfermer certaines choses. Par exemple, nous sommes d'une lutte électorale pendant laquelle les ministres ont fait certaines promesses à leurs commettants respectifs; comment se fait-il que l'adresse ne dise pas un mot de ces promesses; pourquoi se tait-elle par exemple, au sujet de la représentation basée sur la population? [Écoutez.] N'est-ce pas une question assez importante? et le silence des membres n'est-il pas significatif?

Il n'y a pas peut-être dans tout le Haut-Canada un seul député qui ait pu emporter les suffrages de ses commettants sans promettre de faire son possible pour obtenir que la représentation soit basée sur la population, les ministres haut-canadiens qui sont dans la chambre ont fait comme les autres. Étaient-ils sincères? comptent-ils se rendre parjures, trahir leurs promesses immédiatement après leur victoire? s'il y avait aujourd'hui de nouvelles élections, il y a à peine une quinzaine de représentants haut-canadiens qui pourraient se faire réélire sans se déclarer en faveur de ce principe et sans promettre de le faire triompher.

Et puis, que ne pourrait-on pas dire sur le compte du ministère actuel? D'un côté, c'est le Receveur-Général qui se présente dans trois collèges; dans l'un il n'ose pas même se montrer; dans l'autre, il n'obtient pas une seule voix et dans le troisième, il paraît, lutte et est vaincu. En peine de le remplacer, on donne sa succession à un Conseiller Législatif qui n'est pas élu. D'un autre côté, le Maître Général des Postes est aussi défait dans la lutte électorale et laisse sa place..... à qui? au député d'une localité qui est tellement endettée qu'elle ne pourra peut-être jamais payer les dettes dont la Province est responsable.

L'Inspecteur-Général, vaincu lui aussi aux élections, va prendre sa revanche au loin et se faire élire dans un comté dont la situation financière est encore pire que celle de Northumberland-ouest. Voilà comment les hommes qui sont au pouvoir s'imposent au peuple, tout en lui faisant croire qu'ils gouvernent au nom de la liberté et par la volonté des électeurs.

On s'abonne à Toronto, au bureau du *Journal des Débats* (63 rue Yonge, second étage,) en payant une piastre pour les quarante premiers numéros.